

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 14 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Cécile LAPEYRE, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES

Excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à MP. ROGOU),

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Dépôt de nouveaux projets de la commune dans le cadre des dispositifs : Nos territoires d'abord ; Nos communes d'abord ; Contrat station ; Espaces valléens

Considérant la démission du Maire le 08/11/2022,

La majorité souhaite inscrire dans le cadre de ces contrats les projets suivants :

- Luge,
- Toboggan,
- Une voie douce reliant les stations de La Joue du Loup et Superdévoluy,
- La rénovation de la piscine et la base de loisirs de La Joue du Loup ;
- Réseau de chaleur à Superdévoluy,
- La rénovation de logements communaux
- La réhabilitation du cabinet médical de Superdévoluy avec un poste de secours opérationnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les projets susmentionnés,
- **DÉCIDE** de les inscrire dans le cadre des dispositifs suivants : « Nos territoires d'abord ; Nos communes d'abord ; Contrat station, Espaces valléens »

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire, la
première adjointe,

Alexandra BUTEL

Transmis et reçu en Préfecture le : 22-12-2022
Publié le : 22-12-2022
Affiché le : 22-12-2022

